



FFvolley

**COMMISSION CENTRALE SPORTIVE
(réunion télématique)**

PROCES-VERBAL N°1 DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2020

SAISON 2020/2021

Présents :

Jean-Pierre MELJAC (Président de la CCS), Alain de FABRY (Vice-Président du secteur Sportif), Michel COZZI, Claude GANGLOFF, Gérald HENRY, Thierry MINSSEN, Yves MOLINARIO, Patrick OCHALA, Bertrand LEYS (représentant DTN)

Excusé :

Jacques TARRACOR

Assistent :

Nathalie LESTOQUOY (Responsable du Secteur Sportif), Boris DEJEAN (attaché de la CCS), Johan SOUMY (attaché à la CCO)

COUPE DE FRANCE PROFESSIONNELLE 2020

Qualification des joueurs et joueuses :

Les GSA qualifiés pour la finale de la Coupe de France Pro 2020 doivent déposer les dossiers complets de leurs joueuses et joueurs sur le LNV Service avant les dates indiquées ci-dessous :

- Coupe de France PRO Féminine 2020 - le 19 Septembre 2020 à Cannes : date limite du dépôt des dossiers, le 10 Septembre 2020 minuit.
- Coupe de France PRO Masculine 2020 - le 26 Septembre 2020 à Toulouse : date limite du dépôt des dossiers, le 17 Septembre 2020 minuit.

Une IPQ sera éditée par la LNV et transmise à l'ensemble des clubs concernés.

CALENDRIER NATIONALS

La période de gratuité des demandes de modification au calendrier est passée depuis le 31 août. La Commission Centrale Sportive valide le calendrier officiel des championnats nationaux.

Toute demande de modification au calendrier passée après le 1^{er} septembre 2020 sera facturée.

Président de la CCS
Jean-Pierre MELJAC

Le Vice-Président du secteur Sportif
Alain de FABRY